



# **PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2025/2028**

## Table des matières

I. Quelques éléments de rappel sur le contexte, le contenu et la mise en œuvre du PEDT 2021-2024.	4
I.1. Elaboration et suivi du PEDT .....	4
1.1.1- Rappel du périmètre.....	4
1.1.2- Concertation locale et évaluation. ....	4
I.2. Un investissement fort du SIVU pour la réussite du PEDT .....	5
I.2.1- Espace éducatif et activités : atout majeur pour la mise en œuvre du PEDT .....	5
I.2.2- Une dynamique associative forte sur le territoire .....	6
I.2.3- Le soutien du SIVU aux activités scolaires.....	6
I.3. Des activités maintenue par la mise en œuvre du PEDT 2021-2024 .....	6
I.3.1- Le périscolaire .....	6
I.3.2- Les interventions sur le temps scolaire.....	8
I.3.3- Les activités extra-scolaires.....	8
II- Le bilan du PEDT 2021-2024.....	9
II.1. La méthode.....	9
II.2. Le bilan forces/faiblesses par orientation et objectif du PEDT 2021-2024 .....	9
III. Le nouveau PEDT : un projet global à l'échelle du territoire.....	14
III.1. Le champ d'application du nouveau projet.....	14
III.2. Les objectifs éducatifs du PEDT 2025-2028.....	17
IV. La mise en œuvre du PEDT 2025-2028. ....	20
IV.1. Le maintien des modalités d'accueil des enfants .....	20
IV.2. La gouvernance du PEDT.....	21
IV.3. Cohérence entre le PEDT et le projet d'école.....	22
V. Eléments d'évaluation DU PEDT 2025-2028. ....	23

*« La réussite est liée à la patience mais elle dépend également de beaucoup de bonne volonté »*

Gilbert BREVART

Le SIVU de NARROSSE CANDRESSE YZOSSE a approuvé la mise en œuvre de son Projet Educatif Territorial (PEDT) de 2014. Ce premier PEDT, mentionné à l'article D.521 -12 du Code de l'éducation, formalisait ainsi une démarche permettant au SIVU de proposer à chaque enfant un parcours cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, et organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEDT visait également à mobiliser les ressources du territoire afin de garantir cette continuité éducative. Il a fait l'objet d'un bilan, sur lequel s'appuie la construction du PEDT 2025-2028. Le présent document constitue ce nouveau PEDT.

Après quelques éléments de rappel sur le contexte, le contenu et la mise en œuvre du PEDT, ce document présente ainsi les éléments de bilan qui ressortent de l'évaluation du précédent PEDT puis les éléments retenus, notamment en matière d'objectifs et de mise en œuvre, pour notre prochain PEDT sur la période 2025-2028.

## I. Quelques éléments de rappel sur le contexte, le contenu et la mise en œuvre du PEDT 2021-2024

### I.1. Elaboration et suivi du PEDT

Depuis sa création en 2006, le SIVU s'est inscrit dans une démarche volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités. Il a une part importante de responsabilité dans le domaine éducatif et donc dans la mise en œuvre d'une politique éducative forte.

La réflexion a été conduite au début des années 2000, avec l'arrivée des premiers dispositifs et contrats éducatifs portée à l'époque par la commune de Narrosse.

Lorsque le SIVU a pris la compétence du scolaire, du périscolaire et de l'extrascolaire, il a poursuivi une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'enfant dans ses différents temps et ses différents environnements (familiaux, sociaux et culturels) en mettant en cohérence les dispositifs et actions éducatives existants.

Cette réflexion a ainsi permis de fédérer les acteurs et d'y associer les acteurs relevant du champ scolaire. Articuler et équilibrer les temps scolaires et les temps libres sont autant de priorités pour la réussite des plus jeunes. En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle n'est pas seule pour atteindre ces objectifs.

C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle du SIVU s'est attachée à travers ce premier PEDT, à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs, ATSEM, partenaires éducatifs...).

#### 1.1.1- Rappel du périmètre.

- ***Le périmètre géographique***

Le projet éducatif territorial du SIVU concerne l'ensemble du territoire des communes de Narrosse Candresse et Yzosse.

- ***Le périmètre démographique : les 2-17 ans***

La tranche d'âge des 3 à 15 ans représentait le périmètre démographique du Projet Educatif Territorial précédent. A l'heure actuelle, le SIVU n'a ni la compétence de la petite Enfance et n'a pas la compétence de la jeunesse.

- ***Le périmètre temporel***

Les temps retenus pour les actions du Projet Educatif Territorial s'inscrivent dans la continuité du projet éducatif déjà existant en faveur de la jeunesse à savoir : les temps scolaires, les temps périscolaires, les temps extrascolaires.

Les horaires d'école appliqués entre 2021 et 2024 étaient les suivants :

Ecole maternelle de Narrosse : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45-12h00 / 13h45-16h30

Ecole élémentaire de Narrosse : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45-12h00 / 13h45-16h30

Ecole primaire de CANDRESSE : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h00 / 13h45/16h15

#### 1.1.2- Concertation locale et évaluation.

L'élaboration et le suivi du Projet Educatif Territorial et, l'organisation des services d'accueils périscolaires et extrascolaires qui en découlent, sont issus d'une concertation menée au niveau local. Cette concertation a associé les élus, les animateurs, les représentants des parents d'élèves, les équipes enseignantes et les représentants du tissu associatif local.

De manière générale, la construction de la politique éducative autour de l'enfant, et la question des activités scolaires et périscolaires font l'objet d'évaluations annuelles par le biais du dispositif « contrat enfance jeunesse »

L'évaluation du Projet Educatif Territorial a en effet constitué, tout au long de sa mise en œuvre, une préoccupation pour le SIVU afin de permettre un pilotage collectif du dispositif. Le Comité de Pilotage du PEDT a en effet pu suivre et adapter le fonctionnement du PEDT, en s'appuyant sur des indicateurs quantitatifs (taux de fréquentation des activités, actions mises en œuvre ...) mais également qualitatifs.

## **I.2. Un investissement fort du SIVU pour la réussite du PEDT**

### **I.2.1- Espace éducatif et activités : atout majeur pour la mise en œuvre du PEDT**

Le SIVU a, depuis de longue date, investi sur le long terme dans des moyens humains, financiers et matériels importants, au service de l'accompagnement éducatif des enfants. Le SIVU dispose d'un véritable espace éducatif regroupé sur les communes de NARROSSE, CANDRESSE et YZOSSE. Cet espace est composé de :

#### **Les infrastructures à Narrosse**

- la salle polyvalente,
- le fronton,
- 2 terrains de rugby,
- 3 cours de tennis,
- Un pump-track
- Un restaurant scolaire
- la bibliothèque (pôle culturel en 2025)
- la maison des associations,
- le City stade.
- Un centre de Loisirs.
- Une école maternelle et une école élémentaire.

#### **Les infrastructures à Candresse**

- 1 terrain de sport,
- 1 salle polyvalente,
- 1 foyer
- Un restaurant scolaire
- 1 salle « dite des chasseurs »,
- 1 salle annexe.
- Une école primaire

#### **Les infrastructures à Yzosse**

- 1 salle périscolaire,
- 1 cour de récréation avec préau,
- 1 salle de sport,
- 1 foyer municipal.

La diversité de ces installations représente un atout considérable pour les enfants, leurs parents, les enseignants, les animateurs et les associations... favorisant ainsi la continuité éducative sur notre territoire et la coéducation. Cet espace éducatif ainsi que les activités qu'il accueille aujourd'hui sur les différents temps de l'enfant, constituent un atout important.

Après la rénovation et l'agrandissement de l'école de Candresse en 2008, après la rénovation et l'agrandissement de l'école maternelle de Narrosse en 2011 et après la rénovation des deux salles de restauration en 2019, l'école élémentaire de Narrosse a été rénovée et agrandie avec :

- la construction d'un nouveau bâtiment (deux salles de classes + sanitaires) qui a pu accueillir l'ouverture de deux classes supplémentaires : une lors de la rentrée scolaire 2023-2024 et une lors de la rentrée scolaire 2024-2025.
- La création d'un préau reliant le nouveau bâtiment à l'ancien permettant la couverture d'une partie de la cour de récréation.
- La rénovation des cinq autres classes et de la salle d'accueil périscolaire.

Dans les prochaines années, devra être menées une réflexion sur la rénovation du Centre de Loisirs, dont les locaux sont très vieillissants.

## I.2.2- Une dynamique associative forte sur le territoire

Les trois communes disposent d'un tissu associatif fort, qui donne la possibilité aux jeunes de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives.

Exemple d'activités sportives et culturelles présentes sur le territoire : Basket, Badminton, rugby, tennis, Ju Jit-Su, musique, couture, danse traditionnelle, philatélie, raseteurs du Sud-Ouest...

Certaines de ses associations étaient impliquées directement dans la mise en œuvre du projet éducatif territorial, notamment dans le cadre des ateliers de découverte sur les temps d'accueils périscolaires et extrascolaires.

## I.2.3- Le soutien du SIVU aux activités scolaires

### *Une volonté politique d'accompagnement des enseignants :*

#### ➤ *au sein de l'école*

Dans le cadre de sa politique éducative, le SIVU s'est attaché à apporter son soutien aux écoles situées sur son territoire et développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquelles :

- L'affectation du personnel au service des écoles : personnel administratif, personnel d'animation, d'entretien, 5 ATSEM (1 ATSEM par classe),
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité : production des repas sur place avec achat auprès de producteurs et commerçants locaux et l'introduction de produits bio. Un repas végétarien a été instauré une fois par semaine.
- le SIVU verse aux écoles une subvention de 50€ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires et une subvention de 10€ par enfant à la coopérative scolaire.
- Le SIVU participe à hauteur de 200€ par classe pour les sorties sans nuitées.
- le SIVU participe également à l'aménagement des groupes scolaires...

#### ➤ *en dehors de l'enceinte de l'école : les classes de découverte*

Le SIVU soutient l'organisation de voyages scolaires et de sorties journalières en participant financièrement, à hauteur notamment de 200€ par classe pour les sorties sans nuitées.

#### ➤ *Les autres formes de soutien aux activités scolaires*

Par ailleurs, le SIVU apporte un soutien par les biais suivants :

- Le transport pour la piscine.
- L'achat d'un ensemble de 4 VPI pour l'élémentaire de Candresse et de tablettes numériques.
- L'achat d'un ensemble de 5 VPI pour l'élémentaire de Narrosse et de tablettes numériques puis pour les deux nouvelles classes ouvertes en 2023 et 2024.
- la participation financière à l'intervenante musique.

## I.3. Des activités maintenues par la mise en œuvre du PEDT 2018-2021

La politique éducative locale mise en œuvre par le SIVU s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable, ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires. Le PEDT 2021-2024 a ainsi permis de conforter une série d'activités existante sur son territoire, pour les différents temps de l'enfant, et en fonction de sa tranche d'âge.

### I.3.1- Le périscolaire

Depuis de nombreuses années, le SIVU a pris en charge les accueils périscolaires sur le RPI. Tous les accueils ont lieu dans l'enceinte scolaire. La commune d'Yzosse a la particularité de ne pas avoir d'école mais un accueil est existant pour les enfants de cette commune.

Ces accueils se déclinent en trois temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil sur le temps de la pause méridienne et l'accueil du soir après la classe.

✓ ***L'accueil du matin.***

L'enfant est accueilli entre 07h30 et 08h35 selon les lieux d'accueil. Les enfants arrivent de manière échelonnée. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée.

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

✓ ***La pause méridienne entre 12h et 13h45***

Contrairement aux autres accueils, il n'est pas déclaré auprès des services de la DDCSPP.

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps libre et un temps de repas.

A Narrosse, deux services sont organisés, le premier pour les enfants scolarisés en maternelle, le second pour les enfants du CP, CE1 et CE2. Les enfants sont encadrés par les animateurs, les ATSEM pour les plus jeunes, ainsi que par le personnel de la cantine. On comptabilise en moyenne :

- Une centaine d'enfants qui déjeunent tous les midis au service de l'école maternelle.
- Environ 150 enfants qui déjeunent tous les midis au service de l'école élémentaire de Narrosse.

A Candresse, deux services sont également organisés. Les enfants sont encadrés par les animateurs et le personnel de la cantine. On comptabilise en moyenne 45 enfants qui déjeunent tous les midis à chaque service.

✓ ***L'accueil du soir entre 16h15 et 18h30***

Les enfants sont pris en charge aux écoles par les animateurs du SIVU. Après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, sportives et culturelles leur sont proposées. Il s'agit par ces activités d'éveil ludiques de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

Exemple d'activités : jeux de ballons, jeux de société, étude surveillée pour les enfants de l'élémentaire. Les animateurs laissent volontairement les enfants jouer comme ils le désirent.

✓ ***L'accueil du mercredi***

Le Centre de Loisirs est ouvert tous les mercredis de 7h30 à 18h30 :

- 07h30 – 09h30 : Accueil des enfants - activités libres pour les enfants.
- 9h30 – 12h00 : temps d'animation.
- 12h00-13h30 : transfert vers le restaurant scolaire et temps du repas.
- 13h30-15h00 : sieste pour les plus petits, temps de repos et de relaxation + temps libre pour les autres enfants.
- 15h00-17h00 : temps de sieste pour les plus petits et temps d'animation pour les autres enfants + temps du goûter
- 17h00-18h30 : Accueil des parents et départ échelonné des enfants – activités libres pour les enfants.

L'accueil peut se faire en journée complète ou en demi-journée avec ou sans repas.

Les familles doivent inscrire leurs enfants au préalable, via le Portail Famille.

➤ ***Le soutien aux activités périscolaires et extrascolaires***

Le SIVU a investi en 2024 dans l'achat d'un nouveau logiciel de gestion des accueils périscolaires, extrascolaires et restauration scolaire, couplé à l'acquisition d'un Portail Famille permettant aux familles d'inscrire elles-mêmes les enfants au centre de loisirs, d'accéder à leurs factures et attestation de paiement et de modifier tout changement dans leur situation personnelle.

### I.3.2- Les interventions sur le temps scolaire

#### ***La bibliothèque***

Les écoles maternelle et élémentaire de Narrosse sont accueillies au sein de la bibliothèque municipale, sur des créneaux spécifiques qui leur sont dédiés. Cet accueil est encadré par la responsable de la bibliothèque municipale (agent de la mairie de Narrosse) mais sous la responsabilité des enseignants. Les enfants ont aussi la possibilité d'emprunter les livres de la bibliothèque.

Les enfants de l'école élémentaire de Narrosse ont aussi la possibilité d'aller à la bibliothèque durant la pause méridienne (de 12h à 13h30) avec la possibilité d'emprunter des livres également.

### I.3.3- Les activités extra-scolaires

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative s'intéresse également aux activités extrascolaires. Ainsi, les enfants sont accueillis au sein du centre de loisirs pendant les vacances scolaires et le mercredi.

Avant chaque période de vacances, les parents doivent inscrire obligatoirement leur enfant. L'accueil peut se faire soit :

- en demi-journées avec ou sans repas (uniquement le mercredi),
- en journées complètes avec repas.

Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs. Une sortie à la journée peut également être proposée sur chaque période.

En juillet et en août, des « mini-camps » sont également prévus pour les plus de 5 ans.

Ils permettent aux enfants, sur quelques jours, de partir en dehors du cadre familial, ce qui leur permet de gagner en autonomie. Des veillées sur le centre de loisirs avec nuitées sous tente sont également organisées.

## II- Le bilan du PEDT 2018-2021

### II.1. La méthode

Avant même la réforme des rythmes scolaires, le SIVU était déjà engagé dans des objectifs éducatifs bien définis et bénéficiait d'une forte expérience sur l'organisation des temps péri et extra-scolaires. Beaucoup s'accordent ainsi à dire que l'organisation était déjà satisfaisante avant la réforme :

- Existence d'une politique éducative forte qui a facilité la mise en place du PEDT.
- Organisation du temps périscolaire et extrascolaire
- la volonté du SIVU d'avoir des animateurs formés et diplômés.

Mais le PEDT a permis de formaliser et de réaffirmer ces premiers objectifs en ayant la possibilité d'y associer l'Éducation nationale et de mettre autour d'une même table l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

Il a ainsi été choisi de présenter le bilan du PEDT 2021-2024, par objectif, en mesurant pour chacun d'entre eux, leur niveau de réalisation, c'est-à-dire en recensant pour chacun d'entre eux, les points forts et réussites qu'il convient de souligner, mais également les faiblesses et difficultés que la mise en œuvre du PEDT a laissé apparaître. Cette analyse permettra de dégager des perspectives pour le projet 2025-2028 qui seront présentées dans la partie IV.

### II.2. Le bilan forces/faiblesses par orientation et objectif du PEDT 2021-2024

Ce bilan, établi sous la responsabilité de la présidente du COPIL, a cherché à faire apparaître par thématique les différentes visions qui ont été exprimées par les partenaires éducatifs aussi bien dans les aspects positifs que négatifs sur les différents objectifs fixés dans le PEDT.

#### Objectif n°1 : garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous.

- **Assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération entre les acteurs**

Réussites et points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de réunion du COPIL PEDT sur des thématiques (accueils des enfants à besoins particuliers, CLAS, CPS et aménagement des cours).</li> <li>- Rencontre enseignants-SIVU (Présidente + directeur Sivu) avant chaque conseil d'école.</li> <li>- Invitation du responsable du service d'animation aux ESS (quand cela est pertinent).</li> <li>- Collaboration avec la bibliothèque (maternelle, périscolaire méridien, ALSH).</li> <li>- Collaboration ALSH et mairie de Narrosse (journée de l'environnement + activités plantation)</li> <li>- Participation du responsable du service animation et du directeur du SIVU aux réunions de réseau des ALSH de la CAGD, dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale signée avec la CAF).</li> </ul>
Difficultés et faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de régularité des réunions COPIL PEDT.</li> <li>- une seule réunion de bilan du PEDT en fin d'année scolaire (nécessité d'en organiser une en juin de chaque année scolaire ?)</li> <li>- Moins de régularité des réunions Enseignants-directeur du SIVU en amont des conseils d'école sur cette fin de période du PEDT.</li> <li>- Le responsable du service d'animation est de moins en moins invité aux ESS.</li> <li>- Collaboration avec la bibliothèque et futur Pole Culturel à enrichir et développer.</li> <li>- Moins de collaboration directe avec les associations sportives et culturelles (sauf bus pour ADB, accompagnement enfants ALSH/ju-Jit-Su)</li> <li>- Pas de participation commune des équipes enseignants et animateurs sur des formations CANOPE, dans l'optique de projets communs.</li> </ul>

- **Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation**

Réussites et points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition d'un nouveau logiciel de gestion (cantine, accueils périsco et ALSH) avec un portail famille = action directe des familles, mailing facilité...</li> <li>- Site internet + page FB Alsh</li> <li>- Réunion de rentrée scolaire</li> <li>- <u>Ecole</u> : ENT et Landécoles (payant à partir de sept 2025)</li> <li>- <u>Kermesse et Fête du Centre</u> = moment privilégié de rencontres et d'échanges.</li> </ul>
Difficultés et faiblesses A
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service d'animation pas toujours convié aux réunions de rentrée scolaire</li> <li>- Associations (acteurs éducatifs) peu ou pas invitées aux différents COPIL</li> <li>- Peu d'utilisation des services numériques des mairies</li> <li>- Pas de lien avec l'association d'assistante maternelle « Les petits Diablotins » si ce n'est le prêt de locaux à Yzosse (passerelle vers la scolarisation?), MAM ou micro-crèche.</li> <li>- Absence de mailing aux familles pour informer du début des inscriptions pour les différentes périodes de vacances scolaires (à prévoir en plus des infos sur le portail famille et sur le site internet)</li> <li>- Pas de lien actuellement entre le conseil municipal des enfants de Narrosse et le SIVU (à réfléchir car les enfants élus fréquentent les écoles et le centre de loisirs)</li> </ul>

- **Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants**

Réussites et points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation et agrandissement de l'école élémentaire de Narrosse.</li> <li>- Achat de VPI pour l'ouverture des deux classes en élémentaire.</li> <li>- Mise en place du dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) avec rencontres enseignants-animateurs + soirées enfants-parents-enseignants-animateurs</li> <li>- Mise en place de l'aide aux devoirs sur inscription et volontariat avec un animateur dédié sur l'accueil périscolaire de Narrosse. A Yzosse et Candresse, les enfants peuvent faire leurs devoirs mais l'animateur est seul et doit aussi s'occuper des autres enfants.</li> <li>- Début de réflexion sur l'aménagement des cours d'école.</li> </ul>
Difficultés et faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'articulation projet d'école – PEDT à l'heure actuelle</li> <li>- Dispositif CLAS : un seul groupe (12 enfants max) et priorisation des CM (= pas de CP et peu de CE)</li> <li>- perte de la salle d'aide aux devoirs pour pouvoir accueillir plus d'enfants (avec ouverture de classe) → réflexion à mener avec le futur pôle culturel ou récupération ancienne bibliothèque</li> <li>- Frein budgétaire pour l'aménagement des cours d'école → à étaler sur plusieurs années.</li> </ul>

## Objectif n°2 : Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

- **Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous**

Réussites et points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique tarifaire selon les revenus des familles (QF CAF)</li> <li>- Diversification des activités proposées sur l'ALSH touchant à tous les domaines d'activités (activités manuelles, sportives, d'expression, numériques, environnementales, scientifiques...)</li> <li>- Partenariat avec la bibliothèque municipale</li> </ul>

**Difficultés et faiblesses**

- Manque de collaboration avec les associations pour mieux diffuser et communiquer les différents offres du territoire
- Développer le partenariat avec le futur pôle culturel sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires (projet commun).
- Pas de pôle jeunesse (pas de compétence de la jeunesse au SIVU ni petite enfance)

- **Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap**

**Réussites et points forts**

- ALSH = travail en collaboration avec le PRI (Pôle Ressources Inclusion)
- Financement CAF pour le renfort de l'équipe d'animation → embauche d'AESH et/ou animateurs en renfort sur les mercredis, vacances scolaires et accueils périscolaires.
- Création d'un espace sensoriel ressource sur l'ALSH (type Snoezelen)
- Ecole : multiplication des postes d'AESH individualisés ou mutualisés.

**Difficultés et faiblesses**

- Ecole : l'inclusion à tout prix a ses limites sur le temps scolaire = enfants accueillis sur les écoles par manque de place dans les instituts spécialisés (IME, ITEP, UEMA) mais « déconnectés » de la vie de classe du fait de leur « handicap ou troubles ».
- ALSH : l'animateur en renfort ne permet pas de répondre à tous les besoins d'accueil des enfants à besoins particuliers surtout ceux nécessitant un accueil individualisé → on jongle avec leurs accueils sur des journées différentes ce qui ne permet pas de répondre à toutes les demandes des familles.
- Pas ou peu de formation et de professionnalisation des animateurs au regard des multiplicités et particularités des situations rencontrées → les animateurs se retrouvent démunis face à certaines situations
- Des locaux pas toujours adaptés, si ce n'est l'espace sensoriel existant au centre de loisirs.

- **Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant.**

**Réussites et points forts**ALSH :

- temps de sieste (petits) et de relaxation après le repas
- proposition de l'accueil à la demi-journée le mercredi au centre de loisirs
- Accueil réfléchi et individualisé des enfants en situation de handicap (accueil demi-journée, sur 2h ou 3h...)

Ecole :

- sieste PS + sieste MS-GS à la demande sur le temps de la pause méridienne
- Exercice de cohérence cardiaque, temps de massage et de relaxation.

**Difficultés et faiblesses**

- Réflexion à venir sur le contenu et l'organisation des mercredis à l'ALSH

Mercredi = parenthèse dans la semaine scolaire → la journée doit-elle être organisée autour d'activités plus ou moins obligatoires / droit de ne rien faire ou de jouer librement.

Les représentants des parents d'élèves présents sont satisfaits de ce qui est proposé et de l'organisation actuelle, ce qui n'empêchera pas une réflexion de l'équipe d'animation et éventuellement des expérimentations.

- **Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants**

**Réussites et points forts**

- ALSH : Mise en place de nombreux projets divers et variés (Centre A'Ere et écocitoyenneté, numérique...)
- Ecole : Conseil de classe ; élection d'élèves ?
- Conseil Municipal des Jeunes sur Narrosse

#### Difficultés et faiblesses

- ALSH : le conseil d'enfants n'existent plus
- Périscolaire : impossibilité de proposer des animations sur les temps d'accueils périscolaires du soir ... mais est-ce vraiment indispensable? Les enfants ont besoin de souffler et d'avoir la possibilité de faire ce qu'ils souhaitent, voire de ne rien faire.

- **Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives.**

#### Réussites et points forts

- Réflexion sur le développement des CPS (entrée dans les programmes scolaires).
- Réflexion sur l'aménagement des cours scolaires pour mieux identifier les espaces.
- Activités sportives proposées quasi quotidiennement au centre de loisirs
- 30min de pratiques sportives quotidiennes à l'école (programme scolaire).

#### Difficultés et faiblesses

- Contraintes budgétaires pour l'aménagement des cours d'école
- Difficulté à respecter la pratique sportive quotidienne de 30min à l'école (en plus du reste du programme).
- Manque de formation sur le développement des CPS (enseignants et animateurs) → nouveau dans les programmes scolaires.

### Objectif n°3 : Développer le savoir vivre ensemble.

- **Développer l'apprentissage à la vie citoyenne**

#### Réussites et points forts

- Mise en place d'outils pédagogiques sur l'école de Candresse : message clair, banc de l'amitié, passeport toilettes... communs au temps scolaire et périscolaire.
- Conseil de classe à l'école
- Une animatrice formée à la menée de débat philo (Francas des Landes)
- Conseil municipal des jeunes (Mairie de Narrosse)
- Intervention du responsable du service animation dans les classes de Candresse pour travailler sur « *l'empathie et le vivre ensemble* » en collaboration avec les enseignantes.
- Réflexion sur des séquences de formation des enfants au CPS en classe.

#### Difficultés et faiblesses

- Conseil d'enfants à remettre en place sur l'ALSH
- Manque de formation des enseignants sur ces nouvelles CPS à développer sur le temps scolaire lors de séquences pédagogiques (le développement des CPS a été intégré dans les programmes scolaires en 2024).
- Règle de vie collective commune au temps scolaire et périscolaire à mettre en place, notamment sur Narrosse.

- **Eduquer les enfants à l'environnement et au développement durable**

#### Réussites et points forts

<p><u>ALSH</u> : nombreux projets <i>Centre A'ERE</i> (labellisation du centre de loisirs en 2023)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Apprentissage du métier d'apiculteur</li> <li>➤ Création d'un jardin potager, animation saisonnalité des fruits et légumes</li> <li>➤ Création d'un sentier pédagogique Nature</li> <li>➤ tri des déchets dans chaque salle d'activité et bureau</li> <li>- <u>Ecole</u> :</li> <li>➤ Intervention de l'ambassadeur de la CAGD</li> <li>- <u>Cantine</u> :</li> <li>➤ sensibilisation au gaspillage alimentaire</li> <li>➤ Jeu de la pyramide alimentaire à Candresse + équilibre alimentaire</li> <li>- <u>Mairie de Narrosse et ALSH</u> :</li> <li>➤ organisation de la journée de l'environnement (samedi 14 juin)</li> <li>➤ plantation d'arbres et plantes sur la commune avec les services communaux</li> </ul>
<b>Difficultés et faiblesses</b>
- Mettre plus de lien entre les actions des écoles, du centre de loisirs et les mairies.

- **Développer les partenariats avec les associations**

<b>Réussites et points forts</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat association APE « Lous Canarys » avec l'école → évènement (carnaval, Loto...) et kermesse des écoles pour le financement des sorties scolaires et autres...</li> <li>- Partenariat de l'ALSH avec l'association « Centre et Compagnie » → organisation de la Fête du Centre de Loisirs (achats de jeux et matériels pour le centre de loisirs).</li> </ul>
<b>Difficultés et faiblesses</b>
- Peu ou pas de relations avec les associations depuis la fin des CEL (Contrats Educatifs Locaux)

### III. Le nouveau PEDT : un projet global à l'échelle du territoire.

Le nouveau Projet Educatif Territorial a pour objectif d'organiser les activités périscolaires et extrascolaires prolongeant et complétant le service de l'éducation. Il s'agit de renouveler l'engagement pris dans le PEDT 2021-2024, de reconduire les objectifs, en mettant l'accent sur ceux qui ne semblent pas à ce jour encore atteints ou dont les résultats sont encore perfectibles.

#### III.1. Le champ d'application du nouveau projet

##### ✓ Organisation des Temps Scolaire, périscolaire et extrascolaires :

L'emploi du temps sera le suivant :

- Ecole maternelle de NARROSSE :

Heure	Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi
7h30-8h35	Accueil Périscolaire
8h35-11h30	Enseignement
11h30-13h20	Pause Méridienne
13h20-16h25	Enseignement
16h25-18h30	Accueil Périscolaire

- Ecole élémentaire de NARROSSE :

Heure	Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi
7h30-8h45	Accueil Périscolaire
8h45-12h00	Enseignement
12h00-13h45	Pause Méridienne
13h45-16h30	Enseignement
16h30-18h30	Accueil Périscolaire

- Ecole primaire de CANDRESSE :

Heure	Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi
7h30-8h30	Accueil Périscolaire
8h30-12h00	Enseignement
12h00-13h45	Pause Méridienne
13h45-16h15	Enseignement
16h15-18h30	Accueil Périscolaire

- Centre de Loisirs de Narrosse :

Il est ouvert tous les mercredis de 7h30 à 18h30, ainsi que durant les vacances scolaires (sauf pour les vacances de Noël).

##### ✓ Périmètre du territoire

Le projet éducatif territorial du SIVU concerne l'ensemble du territoire des communes de Narrosse Candresse et Yzosse.

A noter que concernant le Centre de Loisirs extrascolaire, une convention a été établie avec les mairies de Saugnac et Cambran, Seyresse e Oeyreluy pour accueillir leurs enfants. Les communes de Saugnac et Cambran, Seyresse et Oeyreluy participent ainsi au financement du budget annexe du Centre de loisirs à la même hauteur que le SIVU et au prorata du nombre de journées-enfants réalisés par les enfants de leur commune.

Le SIVU possède la compétence Enfance, mais n'a ni la compétence de la petite Enfance ni celle de la Jeunesse.

Dans l'optique d'un élargissement du public cible, une réflexion devra être menée, notamment par les élus, sur l'opportunité de se saisir d'une nouvelle compétence : celle de la Jeunesse.

#### ✓ **Etat des Lieux**

- Etablissement Scolaires :

Trois écoles sont implantées sur le territoire : école maternelle de Narrosse, école élémentaire de Narrosse, école primaire de Candresse.

A la rentrée scolaire se septembre 2025, les écoles maternelles et élémentaires de Narrosse vont fusionner en une seule et même école primaire.

Les collèges et les lycées sont implantés sur les communes voisines de Dax et St Paul Les Dax.

- Activités périscolaires et extrascolaires :

Quatre accueils périscolaires sont existants : un sur chacune des trois écoles + un accueil périscolaire (matin et soir) organisé sur la commune d'Yzosse.

Les enfants doivent fréquenter l'accueil périscolaire de sa commune et un transport scolaire est organisé pour pouvoir conduire chaque enfant sur son lieu de scolarisation.

Une exception est faite pour les enfants de maternelle qui peuvent fréquenter l'accueil périscolaire de l'école maternelle de Narrosse quelque soit leur commune d'habitation afin d'être accueilli dans un lieu plus adapté et rassurant et ainsi mieux appréhender le moment de transition Famille/ Ecole.

Le mercredi, l'accueil périscolaire est assuré sur le site du Centre de Loisirs tout comme les accueils extrascolaires organisés durant les vacances scolaires.

- Equipements sportifs culturels

Les équipements sportifs, culturels, de loisirs sont identiques à ceux cités dans le bilan.

- **Ouverture du Pôle Culturel de Narrosse en mai 2025** : La municipalité de Narrosse s'est doté d'un tout nouveau pôle culturel situé en face de l'école et qui ouvre de nouvelles perspectives de collaboration encore plus riches.

Ce nouveau pôle culturel s'est enrichi en termes de proposition de lectures diverses et variées (à consulter ou à emprunter). Il est doté d'un espace ludothèque avec possibilité de jouer sur place durant la première année de fonctionnement et dans l'avenir d'emprunter des jeux. Un espace numérique a été également développé avec trois postes de « gaming » et la possibilité d'expérimenter des casques de réalité virtuelle.

Un partie de la salle peut se transformer en espace de spectacle pour recevoir des groupes musicaux, conteurs et autres artistes.

D'autres espaces y sont également identifiés : grainothèque, espace d'exposition, espace de travail avec connexion wifi, espace détente avec possibilité de consulter les journaux quotidiens et boire un café ou un thé...

Ce nouvel outil dont s'est doté la Mairie de Narrosse ouvre la possibilité de nombreuses collaborations diverses et variées que ce soit sur les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires mais aussi familial et associatif.

- Points forts et points faibles

Petite enfance : sur le territoire, une association d'assistante maternelle est existante. Le SIVU lui met à disposition des locaux sur Yzosse pour se regrouper les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin + deux MAM + une micro-crèche.

Enfance : Le centre de loisirs fonctionne les mercredis et les vacances scolaires et les accueils périscolaires sont existants sur chaque école de Narrosse et Candresse + un accueil périscolaire à Yzosse avec un ramassage scolaire.

Pas d'accueil extrascolaire organisé le week-end.

Jeunesse : pas de dispositif existant à l'heure actuelle.

✓ **Territoire et public concernés par le PEDT**

Le souhait est d'étendre le périmètre démographique sur la tranche d'âge des 2-17 ans.

A partir de deux ans car l'école est à même d'accueillir des enfants scolarisés en TPS (Toute Petite Section) selon les places disponibles au sein du groupe scolaire. Si tel est le cas, nous serions amenés à accueillir ces enfants-là sur les accueils périscolaires dès l'âge de deux ans.

Une réflexion est souhaitée sur l'éventualité de créer une structure dans la continuité du Centre de Loisirs (Espace Jeunes) et permettant d'accueillir les jeunes dans un espace qui leur est dédié et qui est adapté à leurs besoins et à leurs attentes.

Le projet éducatif territorial du SIVU concerne l'ensemble du territoire des communes de Narrosse Candresse et Yzosse.

DONNEES INSEE JUIN 2021 : les dernières données recensées sur le site de l'INSEE datent de 2021.

La commune de Narrosse comptabilise 3 295 habitants en 2021 et la population des enfants et des jeunes est répartie de la manière suivante :

- 549 enfants âgés de 0 à 14 ans
- 418 jeunes de 15 à 29 ans

La commune de Candresse comptabilise 791 habitants en 2021 et la population des enfants et des jeunes est répartie de la manière suivante :

- 156 enfants âgés de 0 à 14 ans
- 107 jeunes de 15 à 29 ans

La commune d'Yzosse comptabilise 422 habitants en 2021 et la population des enfants et des jeunes est répartie de la manière suivante :

- 71 enfants âgés de 0 à 14 ans
- 55 jeunes de 15 à 29 ans

Des informations sur les communes de Sagnac et Cambran, Oeyreluy et Seyresse qui ne se situent pas sur le territoire concernant ce PEDT, mais dont nous accueillons les enfants sur le Centre de Loisirs extrascolaire, dans le cadre d'une convention de partenariat financier passée avec ces communes.

La commune de Sagnac et Cambran comptabilise 1 612 habitants en 2021 et la population des enfants et des jeunes est répartie de la manière suivante :

- 327 enfants âgés de 0 à 14 ans
- 209 jeunes de 15 à 29 ans

La commune de Seyresse comptabilise 798 habitants en 2021 et la population des enfants et des jeunes est répartie de la manière suivante :

- 147 enfants âgés de 0 à 14 ans
- 103 jeunes de 15 à 29 ans

La commune d'Oeyreluy comptabilise 1 593 habitants en 2021 et la population des enfants et des jeunes est répartie de la manière suivante :

- 265 enfants âgés de 0 à 14 ans
- 380 jeunes de 15 à 29 ans

### III.2. Les objectifs éducatifs du PEDT 2025-2028

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial 2021-2024, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires ont partagé des objectifs éducatifs communs formalisés dans le document établi en 2021. Les évaluations menées montrent que ces derniers ne sont pas aujourd'hui à remettre en cause. Mais le bilan forces/faiblesses réalisé permet de détailler plus finement les objectifs à poursuivre aujourd'hui. Ainsi la suite du document s'attache à indiquer les perspectives à suivre collectivement pour la mise en œuvre du projet éducatif territorial 2025-2028. Les perspectives sont déclinées selon les objectifs déjà définis pour le précédent PEDT.

#### Objectif n°1 : garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous.

- **Assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération entre les acteurs**

Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instaurer une réunion PEDT chaque fin d'année scolaire (courant dernier trimestre) pour faire un bilan annuel des actions menées, celles restant à mener en questionnant chacun des objectifs.</li> <li>- Développer la collaboration avec le pôle Culturel de Narrosse sur les différents temps de l'enfant et donc avec les différents acteurs éducatifs du territoire (écoles, ALSH, familles...)</li> <li>- Favoriser les collaborations entre l'école, le périscolaire, le centre de loisirs avec et les différentes associations culturelles du territoire (séance d'initiation, de découverte, de démonstration...)</li> <li>- Participer à des formations CANOPE (enseignants et animateurs) sur des projets communs à développer (atelier CPS, atelier environnement...)</li> <li>- Convier le responsable du service animation aux équipes éducatives (selon le profil de l'enfant et de selon sa présence sur les différents temps d'animation)</li> <li>- Remettre en place les réunions entre enseignants et SIVU (Présidente + directrice) en amont des conseils d'école</li> <li>- Inviter des représentants d'associations culturelles aux réunions PEDT</li> </ul>

- **Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation**

Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de rentrée scolaire avec la participation des différents acteurs (enseignants, service d'animation, APE)</li> <li>- Renforcer le mailing pour tout type d'informations (inscriptions ALSH...)</li> <li>- Réfléchir à un partenariat avec les structures de la toute petite enfance (associations d'assistantes maternelle « les petits diabolins », MAM, micro-crèche) pour mettre en place des passerelles avec l'école et le centre de loisirs.</li> <li>- Créer un trombinoscope du personnel du SIVU afin que les agents soient plus facilement identifiés par les familles</li> <li>- Solliciter les services de communication des mairies (intramuros, panneau pocket...) pour diffuser encore plus largement des informations concernant le SIVU, les écoles ou l'ALSH.</li> <li>- Mettre du lien entre le conseil municipal des jeunes de Narrosse et les enfants du centre de loisirs (projets communs...)</li> <li>- Mieux communiquer avec les familles sur les différentes activités proposées (aides aux devoirs</li> </ul>

notamment) par mailing, affichage, cahier de liaison.

- **Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants.**

#### Perspectives

- Articuler le PEDT et le projet d'école au-travers de projets et de fiches actions communes
- Pérenniser le dispositif CLAS et favoriser l'intégration des CE1 et CE2 dans ce dispositif, voire les privilégier (leur donner des outils plus tôt dans leur cursus scolaire)
- Solliciter des dispositifs de financement (pour mettre en place des projets communs et aménager des espaces) → solliciter les dispositifs NEFLE de l'EN, les appels à financement CAF...
- Aménager l'ancienne bibliothèque municipale laissée à disposition du SIVU selon les besoins : salle pour l'aide aux devoirs du périscolaire du soir, salle du groupe des ados durant les vacances scolaires...
- Réflexion à poursuivre sur l'aménagement des cours d'école pour mieux identifier les différents espaces, les partager, fluidifier le déplacement des enfants...

## Objectif n°2 : Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

- **Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous**

#### Perspectives

- Se questionner sur la compétence jeunesse (municipalité/SIVU) et réfléchir à l'opportunité de la création d'un Espace Jeunes sur le territoire (identification des besoins)
- Collaborer avec le Pôle Culturel et notamment avec l'école de Candresse par la mise en place de malles de prêt de livres (et ainsi éviter les déplacements en transport collectif).
- Prendre en contact avec les associations culturelles locales (sport, musique, couture, théâtre...) et réfléchir à la mise en place d'éventuels partenariats (présentation, découverte, initiation...)
- Solliciter les services de transport de la CAGD sur un transport type « à la demande » visant le public jeunes pour rejoindre les activités sportives et culturelles sur le territoire depuis l'ALSH sur lequel ils sont accueillis, en transport sécurisé avec accompagnateur → permettre à tous un accès à la culture et au sport

- **Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap**

#### Perspectives

- Aménager un lieu de ressources sur les écoles commun au temps scolaire et périscolaire pour les enfants à besoins particuliers, semblable à la salle sensorielle aménagée au centre de loisirs (besoin de repli, de s'isoler...)
- Proposer des temps de formation des animateurs avec des professionnels de santé (éducateurs spécialisés...) → réflexion menée également au niveau communautaire destinée à l'ensemble des structures de loisirs.
- Proposer des temps d'échange et d'écoute aux enseignants et animateurs avec des professionnels de santé (dispositif APPUISCOL, les MAS). Présence d'un éducateur ou professionnel de santé sur des temps d'observation.
- Inviter le responsable du service animation aux différentes équipes éducatives pour mieux partager les différentes expériences et adaptations pédagogiques pour un meilleur accueil de l'enfant.

- **Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant**

#### Perspectives

- Réfléchir à l'opportunité de proposer un rythme différent les mercredis (activité à la carte, espace d'animation libre, liberté de rien faire, de lire, de dessiner, de jouer...)
- Réfléchir à l'opportunité d'offrir un temps et un lieu d'accueil spécifique au public adolescent
- Pérenniser les temps de sieste, de relaxation proposée au centre de loisirs et sur le temps de la pause méridienne à l'école maternelle (sieste ou repos à la demande pour les MS et GS).

- **Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants.**

#### Perspectives

- Réinstaurer un conseil d'enfants au centre de loisirs + des outils de proposition d'enfants (boîte à idées, murs d'expression...)
- Pérenniser les conseils de classe et de délégués sur l'école de Candresse et le développer sur l'école de Narrosse (classe élémentaire).
- Mise en place d'outils de responsabilisation aux différentes tâches quotidiennes de la vie de classe et de groupe (responsable de table, responsable de classe, ambassadeur du tri...)

- **Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives**

#### Perspectives

- Pérenniser les temps de relaxation (après le repas, rentrée en classe...) pour mieux appréhender le temps de travail ou d'activités.
- Apprendre à s'ennuyer, possibilité de ne rien faire (temps périscolaire et extrascolaire)
- Développer des partenariats avec le Pôle culturel autour de thématique de la santé et du bien être : prévention autour de lectures thématique (connaissances de son corps, sexualité...), autour des jeux de société (vivre ensemble)
- Organiser des temps d'échanges, d'écoute et de sensibilisation avec des associations de prévention (Colosse aux pieds d'Argile, secourisme, sur les handicaps : « Valentin haüy », « Des pieds et des mains »...).
- Diffuser les informations sur les différentes Conférences Parentalité organisées sur la CAGD et possibilité d'en organiser.

### Objectif n°3 : Développer le savoir vivre ensemble.

- **Développer l'apprentissage à la vie citoyenne**

#### Perspectives

- Réinstaurer un conseil d'enfants au centre de loisirs + des outils de proposition d'enfants (boîte à idées, murs d'expression...)
- Pérenniser les conseils de classe et de délégués sur l'école de Candresse et le développer sur l'école de Narrosse (classe élémentaire).
- Instaurer des règles communes de fonctionnement sur les différents temps scolaires et périscolaires
- Renforcer les outils pédagogiques mis en place pour développer le vivre ensemble (message clair, banc de l'amitié, passeport toilettes...) et l'étendre aux différents lieux et temps de l'enfant.
- 

- **Eduquer les enfants à l'environnement et au développement durable**

#### Perspectives

- Développer la gestion du tri des déchets sur les écoles, le restaurant scolaire et le centre de loisirs.
- Mettre en place des objectifs et projets communs entre l'école, le périscolaire et le centre de loisirs autour de la biodiversité (jardin potager, création hôtel à insectes, nichoirs...)

- **Développer les partenariats avec les associations**

- Inviter des représentants associatifs aux réunions PEDT
- Participer au forum des associations pour rencontrer les responsables associatifs et tisser des liens et des partenariats autour d'intervention : présentation de leurs actions, représentations, découverte, initiation avec les écoles et l'ALSH.

## **IV. La mise en œuvre du PEDT 2025-2028**

### **IV.1. Le maintien des modalités d'accueil des enfants**

Depuis de nombreuses années, le SIVU a pris en charge les accueils périscolaires sur le RPI. Tous les accueils ont lieu dans l'enceinte scolaire. La commune d'Yzosse a la particularité de ne pas avoir d'école mais un accueil est existant pour les enfants de cette commune.

Ces accueils se déclinent en plusieurs temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil sur le temps de la pause méridienne et l'accueil le soir après la classe.

#### ***L'accueil du matin.***

L'enfant est accueilli entre 07h30 et 08h35 selon les lieux d'accueil. Les enfants arrivent de manière échelonnée. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée.

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

#### ***La pause méridienne entre 12h et 13h45***

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps libre et un temps de repas.

A Narrosse, deux services sont organisés, le premier pour les enfants scolarisés en maternelle, le second pour les enfants du CP, CE1 et CE2. Les enfants sont encadrés par les animateurs, les ATSEM pour les plus jeunes, ainsi que par le personnel de la cantine. On comptabilise en moyenne :

- Une centaine d'enfants qui déjeunent tous les midis au service de l'école maternelle.
- Environ 150 enfants qui déjeunent tous les midis au service de l'école élémentaire de Narrosse.

A Candresse, deux services sont également organisés. Les enfants sont encadrés par les animateurs et le personnel de la cantine. On comptabilise en moyenne 45 enfants qui déjeunent tous les midis à chaque service.

#### ***L'accueil du soir entre 16h30 et 18h30***

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants sont pris en charge aux écoles par les animateurs du SIVU. Après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, sportives et culturelles leur sont proposées. Il s'agit par ces activités d'éveil ludiques de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

Exemple d'activités : jeux de ballons, jeux de société, étude surveillée pour les enfants de l'élémentaire. Les animateurs laissent volontairement les enfants jouer comme ils le désirent.

**Les horaires dans le détail :**

Les accueils périscolaires déclarés auprès de la DDCSPP :

- Maternelle de Narrosse.
  1. 7h30-8h35
  2. 11h30-13h20
  3. 16h25-18h30
  
- Elémentaire de Narrosse
  1. 7h30-8h45
  2. 16h30-18h30
  
- Primaire de Candresse
  1. 7h30-8h30
  2. 12h00-13h35
  3. 16h15-18h30
  
- Yzosse
  1. 7h30-8h20
  2. 16h40-18h30

### **Les interventions sur le temps scolaire**

#### ***Par la bibliothèque***

Les classes des écoles maternelle et élémentaire peuvent être accueillies au sein de la bibliothèque municipale, sur des créneaux spécifiques qui leur sont dédiés. Cet accueil est encadré par les enseignants, la responsable de la bibliothèque municipale. Les enfants ont ainsi la possibilité d'emprunter les livres de la bibliothèque.

Les enfants de l'école élémentaire de Narrosse ont aussi la possibilité d'aller à la bibliothèque durant la pause méridienne (de 12h à 13h30) avec la possibilité d'emprunter des livres également.

#### **Les activités extra-scolaires**

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative s'intéresse également aux activités extrascolaires. Ainsi, les enfants sont accueillis au sein du centre de loisirs pendant les vacances scolaires et le mercredi toute la journée.

Avant chaque période de vacances et les mercredis, les parents doivent inscrire obligatoirement leur enfant. L'accueil peut se faire soit :

- en demi-journées avec ou sans repas (le mercredi uniquement),
- en journées complètes avec repas.

Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs. Une sortie à la journée peut également être proposée sur chaque période.

En juillet et en août, des « mini-camps » sont également prévus pour les plus de 5 ans.

Ils permettent aux enfants, sur quelques jours, de partir en dehors du cadre familial, ce qui leur permet de gagner en autonomie. Des veillées sur le centre de loisirs avec nuitées sous tente sont également organisées.

## **IV.2. La gouvernance du PEDT**

### **Un comité de pilotage et des groupes de travail**

Pour répondre aux éléments de bilan présentés ci-avant, il convient de poursuivre la concertation locale sur le PEDT en adaptant les instances de gouvernance locales.

Le comité de pilotage et de coopération éducative est à reconduire, avec sa composition actuelle :

- Des élus du SIVU
- la présidente du SIVU

- Les directeurs d'école ou de leurs représentants
- Le directeur du centre de loisirs
- Des animateurs et Atsem
- Des bénévoles d'associations
- Des représentants des parents d'élèves
- Le responsable du service animation

Réuni à l'initiative du responsable du service animation et de la présidente du SIVU, le comité de pilotage doit assurer un suivi du PEDT, et acter au besoin des modifications du PEDT avant sa date d'échéance pour l'adapter au contexte et aux besoins constatés.

Des groupes de travail sont constitués au gré des demandes formulées par le comité de pilotage (ex : commission accueils des enfants en situation de handicap et à besoins particuliers, commission citoyenneté et vivre ensemble...).

Le coordonnateur est le lien privilégié entre le comité de pilotage, où les grandes orientations sont débattues, et les acteurs sur le terrain. Il doit donc avoir un rôle de facilitateur et de régulation afin de ne pas perdre de vue les objectifs définis lors des réunions du comité de pilotage. Il fera la liaison entre les partenaires sur le terrain afin de faciliter leur compréhension de la cohérence et la complémentarité des temps de la journée de l'enfant.

Le comité de pilotage sera réuni au minimum une fois par an et les commissions de travail sur les thématiques seront réunis selon les besoins identifiés.

Le pilotage sera assuré par le responsable du service animation : M Frédéric Lahouze (06.86.81.49.92 ; [animation.ncy@orange.fr](mailto:animation.ncy@orange.fr)) et la Présidente du SIVU : Mme DULOUAT Corinne (06.10.37.36.20 ; [dulouatcorinne@gmail.com](mailto:dulouatcorinne@gmail.com)).

Le PEDT sera à disposition des familles sur le site internet du SIVU et sur le Portail Famille ou à la demande auprès du service d'animation.

### IV.3. Cohérence entre PEDT et le projet d'école

Peu de lien avait pu être mis en avant entre les deux précédents projets.

Les enseignants sont en phase de réécriture du projet d'école qu'ils doivent présenter au service de la DSDEN en cette fin d'année scolaire 2024-2025.

Cependant, cela n'a pas empêché les enseignants et les animateurs de travailler ensemble sur des outils partagés (message clair, le sac à calmer...) et quelques projets en commun (autour de la kermesse des écoles notamment...).

Lors de la réécriture de leur projet d'école prévu, les enseignants prendront en compte le contenu du PEDT, selon les directives qui leur seront données par l'Inspection Académique.

A ce moment-là, nous essaierons de mettre en place des passerelles entre le projet d'école et le PEDT pour permettre une mise en relation des différentes actions menées sur les différents temps de vie de l'enfant.

L'objectif sera de mettre en place des fiches actions communes qui pourront être menées et développées par les équipes enseignantes et les équipes d'animation en étroite collaboration.

Quelques pistes ont déjà été identifiées pour travailler ensemble sur des objectifs partagés :

- Autour du vivre ensemble : idée d'une charte commune sera proposée aux enseignants, dans la continuité des actions déjà mises en place (« message clair...).
- Autour de l'écocitoyenneté et de l'éducation au développement durable et à l'écologie : dans le cadre du projet Centre A'Ere porté par le Centre de Loisirs → projet apiculture, un jardin potager, journée de l'environnement ...
- Le dispositif CLAS porté par la CAF et piloté par les Francas des Landes : poursuivre ce dispositif mis en place lors de l'année scolaire 2022-2023.

## V. Elément d'évaluation du PEDT 2025-2028

Le PEDT fera l'objet d'un bilan annuel lors de la réunion du Comité de pilotage qui sera réuni chaque fin d'année scolaire.

Chaque objectif sera repris et fera l'objet d'une évaluation comme cela a été présenté en début de ce document dans le cadre de l'évaluation du PEDT 2021-2024, selon des données qualitatives et quantitatives. Un exemple de critères ont été listées ci-dessous mais d'autres pourront apparaître au gré des actions mises en place et répondant aux objectifs fixés par le PEDT.

Eléments d'évaluation quantitatifs :

- Participation des différents acteurs éducatifs aux différentes réunions
- Nombre de réunions et rencontres organisées et leur périodicité (COPIL, commission de travail, ESS ...)
- Nombre d'actions mises en place en réponse aux objectifs du PEDT
- Actions transversales au temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
- Actions menées en collaboration avec les différents partenaires associatifs et sur quel temps de vis de l'enfant (scolaire, péri ou extrascolaire...)
- Actions menées en partenariat avec le nouveau Pôle Culturel de Narrosse
- Nombre de journées-enfants réalisées au centre de loisirs.
- Nombre d'enfants participant aux différentes sorties (scolaires ou extrascolaires)
- Participation des enfants aux différents projets
- Projets mis en place résultant de projets d'enfants
- Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis sur les différents accueils
- Utilisation de l'espace sensoriel pour l'accueil des enfants en situation de handicap
- Temps de formation des animateurs

Eléments d'évaluation qualitatifs :

- Contenu des actions menées répondant aux objectifs posés du PEDT
- Création et pertinence des outils transversaux aux temps scolaires, péri et extrascolaires.
- Implication des enfants dans les projets mis en place
- Qualité de l'accompagnement des enfants sur leur projet
- Qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap : adaptation de l'accueil, des animations, de l'environnement des salles...
- Communication envers les familles (utilisation du site internet, interaction avec le portail famille...)
- Qualité et contenu des animations proposées au centre de loisirs
- Qualité et contenu des animations proposées au Pôle Culturel